

Mélanie et Paulo cours de Lindy Hop

Fiche d'Adhésion

Pour que l'adhésion au cours de Mélanie et Paulo - Brotherswing soit effective,

- Je complète la fiche d'adhésion
- J'accepte sans réserve le règlement intérieur (voir page 2)
- Je n'oublie pas de joindre mon règlement à l'ordre de Mélanie OHL (possibilité de faire 3 chèques)

Vos coordonnées en lettres capitales :

Nom : _____
Prénom : _____
Date Naissance : _____
Email : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____

Comment nous avez-vous connus ?

- Flyers où ?
Internet Site :
Autre

Cours choisi :

- Lindy Hop Déb *studio de l'Envol , 40 rue de la Folie Régnault, 75011*
- Lindy Hop inter *studio de l'Envol , 40 rue de la Folie Régnault, 75011*
- Lindy Hop Déb *145 rue de Belleville, 75019*
- Nouveau** Lindy Hop Déb *10 rue du Cygne, 75001*

Tarifs annuels

- 260 € avant le mardi 14 septembre 2010
- 290 € après le 14 septembre 2010
- 190 € chômeurs et étudiants sur justificatif
- 220 € chômeurs et étudiants après le 14 septembre 2010

Règlement choisi

- Chèque** : 1 2 3

(à renvoyer par courrier ou en main propre avant le 14 septembre 2010 :
Mélanie OHL 74 rue Jean Pierre Timbaud 75011 Paris)

- En espèces, à remettre en main propre avant le 14 septembre 2010

Signature

CONTRAT D'ADHESION

ART 1 : Les forfaits sont valables pour l'année 2010-2011, de septembre à juin. L'abonnement est nominatif et il n'est ni cessible, ni récupérable.

ART 2: Les forfaits annuels donnent droit à un cours par semaine. Le professeur Mélanie Ohl se réserve la possibilité d'adapter les dates des cours en fonction des agendas des professeurs et de leurs contraintes.

ART 3: Le professeur Mélanie Ohl se réserve le droit d'accepter ou non un stagiaire dans un cours. Elle est seule juge pour évaluer la capacité de l'élève à suivre le niveau souhaité.

ART 4: L'adhésion n'est effective qu'après règlement complet du forfait. L'encaissement pourra se faire en trois fois, septembre, octobre, novembre. Elle ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement au prorata temporis du temps de présence effectif au cours.

ART 5: Mélanie Ohl décline toute responsabilité en cas de vol durant les cours, pratiques, soirées ou stages. La responsabilité de Mélanie Ohl ne peut être engagée que s'il est avéré que les préjudices matériels ou corporels causés ou subis par toute personne ne sont pas le fait des adhérents ou la résultante d'une mauvaise utilisation des locaux ou du matériel ou l'inobservation des consignes de sécurité et d'hygiène. Dans le cas où la responsabilité incombe à l'adhérent, il devra faire les démarches nécessaires auprès de son assurance responsabilité civile personnelle.

ART 6: Le professeur Mélanie Ohl n'est pas responsable en cas de blessure personnelle ou causée à autrui.

ART 7: Pensez à nos voisins : en entrant et sortant, veillez à être le plus silencieux possible, notamment dans la cour.

ART 8: Les locaux sont entièrement non-fumeurs. Merci également de ne pas fumer dans la cour.

ART 9: Les cours ne sont pas échangeables. Merci de suivre le cours auquel vous êtes inscrits.